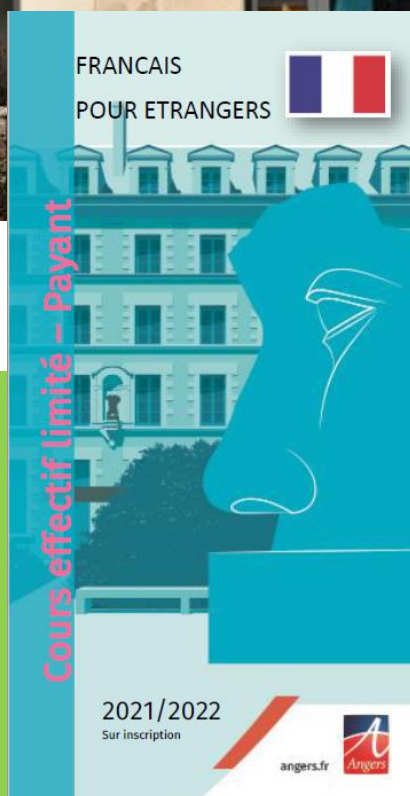


LIVRET D'ACCUEIL



INSTITUT MUNICIPAL

02 41 05 38 80

Institut.municipal@ville.angers.fr



Bienvenue à l'Institut municipal

Vous souhaitez découvrir, apprendre ou entretenir une langue étrangère

Avec des actions de formation

- L'anglais,
 - L'Italien
 - L'espagnol
 - L'allemand
 - Le français pour nos amis étrangers
-

Avec des actions de sensibilisation

- La langue des signes
- L'arabe
- Le chinois
- Le japonais
- Le portugais
- Le russe
- et l'informatique

Ce livret a pour objectif de vous apporter toutes les informations générales et les modalités pratiques.

Vous trouverez également un dépliant spécifique pour chacune des activités, avec notamment :

- Les dates et horaires des cours ou des séances publiques
- Les dates de fermetures de l'Institut durant les vacances
- Les modalités d'accès
- Les tarifs
- Les modalités d'inscription et d'annulation

Merci pour votre
confiance

Vous trouverez dans ce livret :

- Quelques chiffres et appréciations
- Une présentation, de l'équipement et de l'équipe Le personnel d'accueil et d'enseignement
- Les *Portes Ouvertes* comme test de positionnement
- Les offres infos sur les niveaux et les prérequis
- Les modalités d'apprentissage
- Coaching séances publiques
- Les autoévaluations, les attestations
- Le PSC1 et DCL

1. Quelques chiffres et appréciations

Plus de 50 000 passages par an, dans nos conférences, cours et séances publiques

- Pour les cours payants, 650 inscrits pour 2 000 heures de cours
- Avec Anjou Interlangues, 80 Angevins non étudiants inscrits
- Pour les séances publiques en accès libre, 25 000 passages annuels
- Pour les conférences, en moyenne 50 personnes sur les 200 conférences.

Vous êtes près de 70 % d'Angevins dont 30 % qui bénéficient d'un tarif réduit du fait du quotient inférieur à 706 € ou étudiants (notamment en FLE)

Soit au total plus de 50 000 passages par an

- 20 000 passages pour les cours
- 25 000 passages pour les séances publiques
- 10 000 passages pour les conférences

Commentaires relevés dans sondage

- « Les profs sont patients »
- « Les personnes de l'accueil sont gentilles »
- « L'Institut municipal est intéressant »
- « Les horaires conviennent »
- « Basé sur le prix, les cours sont biens »
- « J'aimerais des cours avec des vidéos »
- « C'est bien qu'il y ait beaucoup d'exercices pendant les cours »
- « Il faut qu'il y ait des cours de production orale et écrite »
- « L'im est bien parce qu'il y a plusieurs pays »
- « Les gens sont accueillants »
- « C'est bien que les horaires soient basés sur les choix des étudiants »
- « Le français est difficile »

2. L'institut municipal en résumé

L'Institut municipal a été créé à la demande de la municipalité par décret impérial *du 7 juillet 1855* et reste fidèle à ses principes originels. Il propose des cours et des séances publiques de langues, des conférences, la formation continue et des locations de salles.

L'équipement dispose de 10 salles dont 3 salles de conférences de 100 places. Vous disposez d'un espace « Pause-Café » pour étudier, se documenter ou consulter internet entre les cours et selon la météo d'un jardin avec tables et chaises à votre disposition.

Et à quelques mètres vous trouvez la *Bibliothèque Toussaint*.

Du fait d'un partenariat avec les Universités dans le cadre de l'association Anjou Interlangues, vous bénéficiez également de l'accès à des cours de langues plus rares comme le Russe, Japonais, chinois, le portugais, l'arabe.



Organisés dans les salles de l'Institut, les cours du jour sont affichés chaque jour dans le hall d'accueil. (Cours, horaires, n° de salle, étage)

De 8h30 à 20h, un agent est votre disposition à l'accueil pour vous aider et réaliser les éventuelles démarches administratives nécessaires.

Vous pouvez également téléphoner au 02 41 05 38 80 ou adresser un email à institut.municipal@ville.angers.fr



Une équipe de plus de 13 enseignants est également à votre disposition sur rendez-vous via l'accueil durant toute l'année ou à l'occasion des « **Portes Ouvertes** »

3. Les « Portes Ouvertes » pour se positionner sur un cours

Tous les ans, l'institut municipal vous propose des soirées début septembre, afin de rencontrer les enseignants pour vous aider à choisir le cours le plus approprié pour vous, selon votre niveau de maîtrise de la langue et vos disponibilités.

Les dates sont indiquées dans le dépliant de la langue concernée.

En dehors de ces dates vous êtes invité.e à un rendez-vous personnel en présentiel ou par téléphone.

4. Les offres de cours, les niveaux et les prérequis

L'institut propose des cours en **Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Français pour les étrangers**, et d'autres actions de sensibilisation comme **l'informatique, la langue des signes...** Ces cours peuvent faire l'objet d'attestation d'assiduité ou de niveau, mais ce ne sont pas des diplômes ou des certificats. (Cf. chapitre suivant sur évaluation). La certification est envisagée uniquement pour les cours de français (**DCL**) et le secourisme avec le **PSC1**.

L'offre des cours est structurée sur les bases du Cadre Européen des langues du A1 élémentaires au C2 expérimenté. L'intitulé du cours indique l'objectif visé, exemple « *Vers le A2* » mais également le prérequis, le niveau minimum nécessaire pour s'inscrire « *exemple A1* ». Vous trouverez sur le site internet de l'institut des repères pour vous aider à vous autoévaluer.

Pour les cours avec Anjou Interlangues, prérequis et niveaux visés sont précisés dans les fiches de cours disponibles à l'accueil de l'Institut ou sur le site dédié www.anjouinterlangues.fr

5. Les modalités d'apprentissage

L'institut offre des COURS dits payants à effectif limité et des SEANCES PUBLIQUES gratuites

- Les séances publiques sont conçues pour découvrir une langue dans la perspective de s'inscrire dans un cours pour un projet d'apprentissage. Ces séances publiques sont en accès libre et en format magistral avec des effectifs importants permettant de se sensibiliser à la langue mais avec moins d'interactions que dans les cours.
- Les cours organisés avec un maximum de 18 personnes sont davantage efficaces du fait d'échanges entre apprenants et enseignants plus nombreux.

La formation est conçue sur la base de séances en présentiel et d'exercices complémentaires réalisés en dehors des cours.

Pour la qualité des enseignements, les cours n'ouvrent qu'avec un minimum de 10 inscrits et un maximum de 18 (sauf la conversation avec un maximum de 12 personnes).

Les cours sont encadrés par des enseignants qualifiés dispensant l'enseignement à partir d'ouvrages pédagogiques précisés dans le dépliant que vous pouvez vous procurer dans les librairies. Ces ouvrages constituent le support des cours et sont donc indispensables pour les apprentissages. Ils servent également pour la progression pédagogique afin d'atteindre le niveau visé avec des exercices, des vidéos et d'autres mises en situation.

En cas d'absence au cours, ils permettent d'étudier une partie du cours. Par ailleurs, merci de bien vouloir indiquer par email ou téléphone votre éventuelle indisponibilité à l'Institut afin de prévenir l'enseignant.

6. Autres dispositions pour vous accompagner, les séances publiques, le coaching.

Selon vos disponibilités vous pouvez, en plus des cours, participer aux séances publiques correspondant à votre niveau afin de renforcer vos apprentissages. Par ailleurs, pour les cours de français pour étranger des niveaux A0, A1 et A2, vous pouvez également bénéficier de séances individuelles de soutien pour travailler les exercices avec des bénévoles. (Renseignement et inscription à l'accueil.)

7. Les attestations d'inscription, d'assiduité et les évaluations de niveaux

L'attestation d'inscription

Afin de pouvoir justifier de votre inscription à un cours, pour une éventuelle aide financière à vos frais, vous pouvez demander à l'accueil une attestation d'inscription.

L'attestation d'assiduité

En fin de formation, vous pouvez également demander une attestation d'assiduité, justifiant votre participation à tous les cours. Dans ce cas, vous devrez renseigner une fiche d'émargement à chacune de vos séances. (le préciser lors de votre inscription)

En cas d'absence renouvelée non signalée, le personnel de l'accueil se permettra de vous contacter pour prendre des nouvelles et envisager la suite de votre parcours de formation

Les attestations de niveaux

Si vous souhaitez disposer d'une évaluation en fin de formation en considérant que cette évaluation n'est pas une certification, nous vous invitons à procéder à votre auto évaluation à partir de cette grille puis de la transmettre à votre enseignant qui vous précisera le niveau acquis à ce jour. Selon les besoins, une attestation de niveau est réalisée par le personnel d'accueil à partir des observations de l'enseignant.

8. Formation qualifiante le PSC1 et le Diplôme de compétence en langue

L'Institut dispose d'une habilitation pour délivrer le **PSC1** et sollicite sa certification afin d'être centre d'examen pour délivrer le diplôme de compétence en langue (DCL) en français.

Ces deux diplômes sont adossés à des réglementations fixant les modalités d'évaluation. Un dépliant spécifique est à votre disposition pour le **PSC1** et un second sera à votre disposition fin du premier semestre 2022.

Accès et Accessibilité

Nous sommes situés sur la place Saint-Éloi à proximité immédiate du Musée des Beaux-Arts d'Angers.

> Arrêts de bus les plus proches : Château, Sainte-Croix, Saint- Aubin (lignes 1, 6, 9, 11)

> Parkings les plus proches : Ralliement, Académie, Kennedy, Toussaint, Freppel

> Tramway : Foch Maison bleue

> Restauration et hébergement : **nombreuses possibilités à proximité, réservation nécessaire pour les groupes**

> Tourisme : angers-tourisme.com

Conformément à la loi du 1er janvier 2015, l'Institut municipal en tant qu'équipement recevant du public de 3ème catégorie, répond aux obligations. Accessibilité

Conformément à la loi du 1er janvier 2015, l'Institut municipal en tant qu'un équipement recevant du public de 3ème catégorie, répond aux obligations relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.

L'agent d'accueil est à votre disposition dès l'entrée pour vous renseigner et vous accompagner. Du matériel audio est également votre disposition

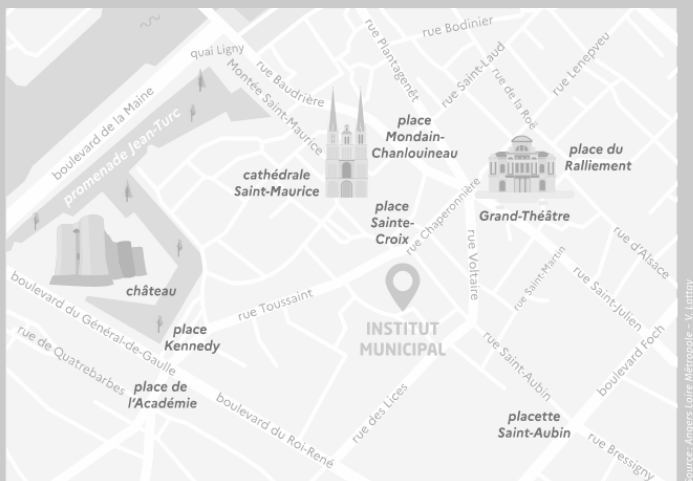


9. Nous contacter

N'hésitez pas à consulter le site www.angers.fr/institutmunicipal afin de disposer des dernières informations

Et ne manquez pas de nous laisser vos commentaires, ou nous solliciter sur l'adresse institut.municipal@ville.angers.fr

Niveau compétences		Je perçois que cette compétence est...	A2	B1	B2	C1	Je perçois que cette compétence est...
PARLER	A0	Je perçois que cette compétence est...	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée
	A1	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions courantes au sein de mon environnement immédiat. Je peux comprendre des messages simples et distinctement.	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée
	A2	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire simples relatifs à qui je connais, ma famille, les amis, l'environnement immédiat. Je peux comprendre des messages simples et distinctement.	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée
COMPRENDRE	A0	Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres. Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres. Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres.	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée
	A1	Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres. Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres. Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres.	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée
	A2	Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres. Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres. Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres.	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée
ECRIRE	A0	Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres. Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres. Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres.	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée
	A1	Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres. Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres. Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres.	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée
	A2	Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres. Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres. Je peux reconnaître les lettres de l'alphabet et connaître les correspondances entre les sons et les lettres.	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée	Non maîtrisée



Source : Angers Loire Métropole – V. Lottay

Institut municipal

9, rue du Musée
(Place Saint-Éloi)
49100 Angers

02 41 05 38 80

institut.municipal@ville.angers.fr
angers.fr/institutmunicipal

• • • • •

Horaires d'ouverture de l'accueil

De septembre à mai
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 20 h
le samedi de 9 h à 12 h

Juin et juillet
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 19 h 30
(Fermé le samedi - Fermé en août)

 @Institutangers